

Famille à l'international :
enjeux et solutions patrimoniales

Genève

Novembre 2018



TRANSATLANTIQUE PRIVATE WEALTH



Transatlantique Private Wealth, filiale de la Banque Transatlantique

Banque Transatlantique

Chiffres clés

Encours globaux

32 milliards d'euros d'encours

Une structure à taille humaine

400 collaborateurs

Une présence à l'international

11 implantations, en complément du siège parisien :
Barcelone • Bruxelles • Genève • Hong Kong • Londres • Luxembourg • Madrid • Montréal • New York • San Francisco • Singapour

La solidité d'un grand groupe

2^{ème} groupe bancaire de détail en France, classé parmi les banques les plus sûres au monde

Des expertises reconnues

3 cœurs de métiers :
Banque Privée • International • Actionnariat Managers

Un savoir-faire récompensé

Trophée d'Or dans la catégorie « Gestion de Patrimoine : banque affiliée à un réseau » pour la troisième année consécutive (2017, 2016 et 2015)

Source : Banque Transatlantique au 31/01/2018

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Résultats 2017 & distinctions

RÉSULTAT NET
Part du Groupe

2,2 milliards d'euros

CAPITAUX PROPRES
Part du groupe

41 milliards d'euros
(+1,4 Md €)

PNB

14 milliards d'euros (+4,2%)

RATIO DE SOLVABILITÉ
CET1 sans mesure
transitoire

16,5% au 1^{er} rang des
grandes banques françaises

**UN ÉMETTEUR DE
QUALITÉ**

Standard & Poor's : **A** (stable)

Fitch : **A+** (stable)

Moody's : **Aa3** (stable)



2016 Best Banking Group in France
World Finance 2014, 2015 & 2016



#1 Client Relationship Banking Award
Bearing Point – TNS Sofres 2017



« One of the safest banks in Eurozone »
Banque Centrale Européenne



Banque préférée des Français
Baromètre Posternak – IFOP mars 2017

Source : Banque Transatlantique au 31/01/2018

Les métiers de la Banque Transatlantique

- La Banque Transatlantique a acquis une reconnaissance dans les métiers de la banque privée, de la gestion financière, de l'administration de plans d'actionnariat des salariés et dans la gestion des expatriés.
- Toutes les compétences sont mises en œuvre par les banquiers privés et les spécialistes en interne dans les domaines juridiques, fiscaux et des marchés financiers pour **construire une stratégie patrimoniale performante et cohérente sur le long terme.**

Banque privée

- › Analyse de l'environnement familial et professionnel
- › Mise en place de la stratégie patrimoniale en fonction des attentes et objectifs du client
- › Financement pour acquisition en France et à l'international
- › Philanthropie

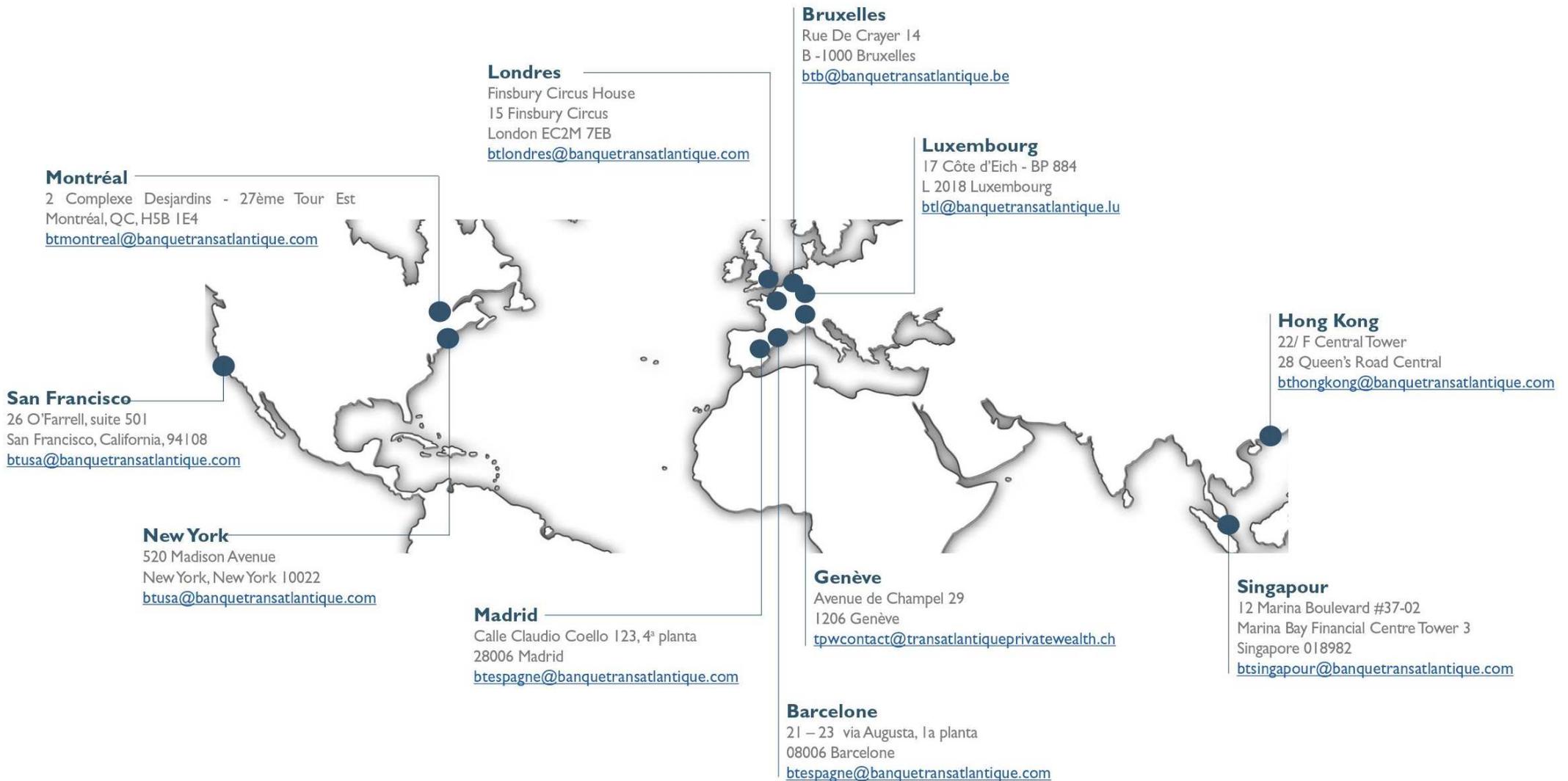
International

- › Expertise patrimoniale internationale
- › Approche personnalisée de la relation client
- › Réseau de filiales et bureaux de représentation à l'étranger

Actionnariat Managers

- › Accompagnement vers le schéma d'actionnariat adapté à la structure et à la mise en place des plans
- › Analyse les problématiques juridiques et fiscales, nationales et transfrontalières
- › Financement des levées de stock options

Bureaux et filiales de la Banque Transatlantique



Plan de l'intervention

Famille à l'international : Contexte

1- Mariage et succession

2- Actualité fiscale française

- Immobilier : IR, IFI, PS
- Stock-options et Actions gratuites

3- Départ de Suisse / retour en France

Avertissement :

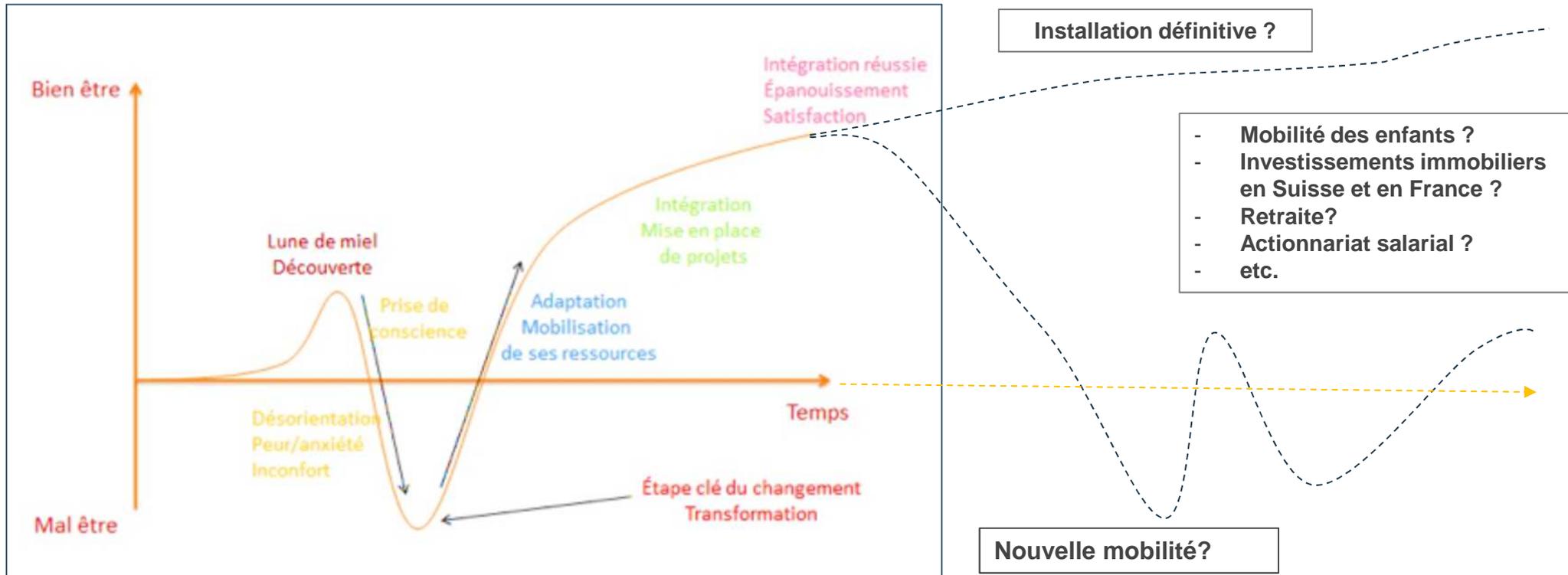
Le présent document est délivré à titre purement indicatif et informatif et ne revêt, en aucun cas, un caractère contractuel. Il ne vise qu'à donner une description sommaire des principales règles relatives aux sujets traités et a été établi sur le fondement des textes juridiques et fiscaux connus au jour de sa rédaction.

Toute personne s'estimant concernée par les sujets évoqués est en conséquence invitée à consulter son conseiller fiscal pour apprécier les règles applicables à sa situation et l'opportunité de la mise en place de telle ou telle solution.

Famille à l'international

Contexte

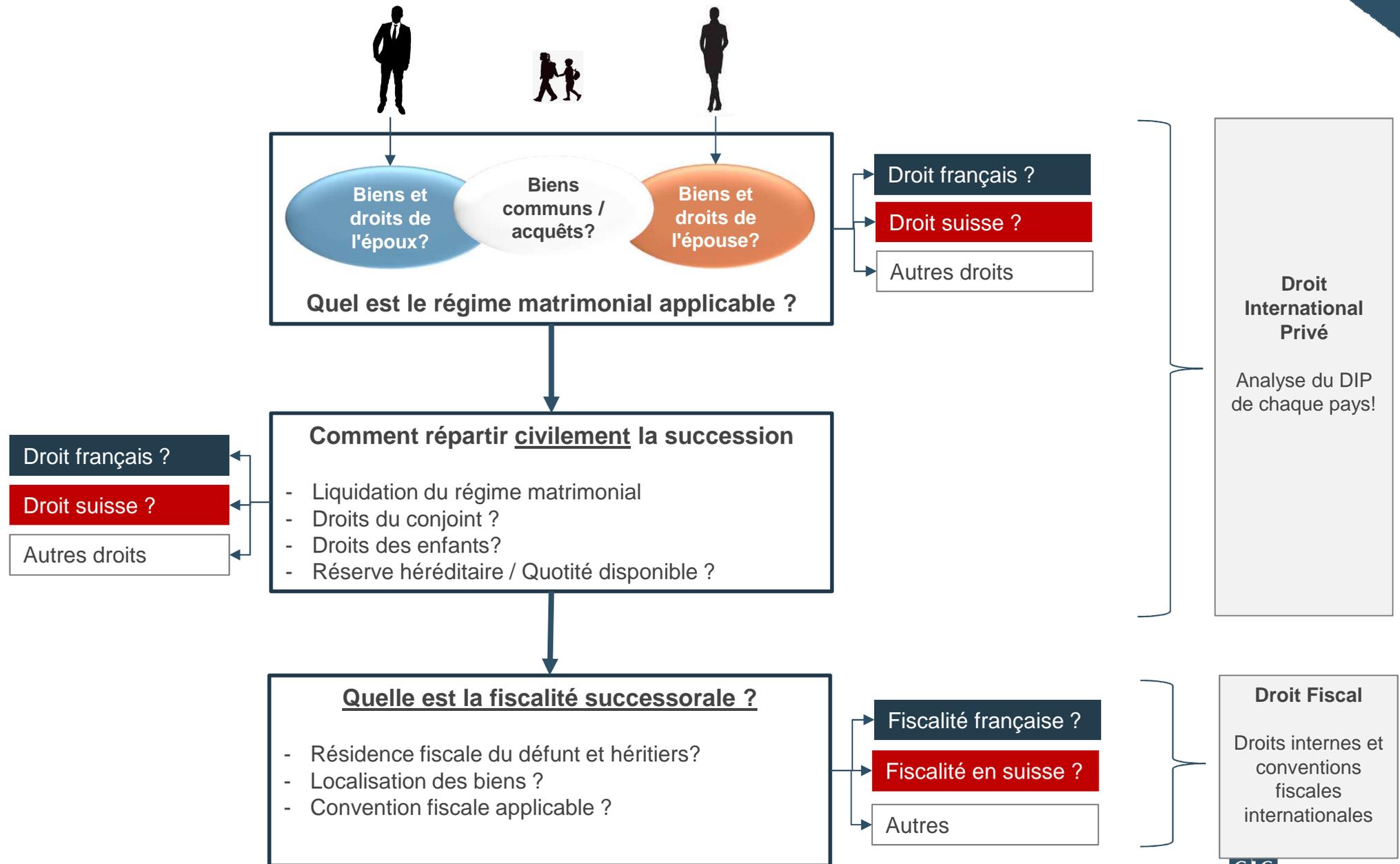
La courbe U de l'expatriation



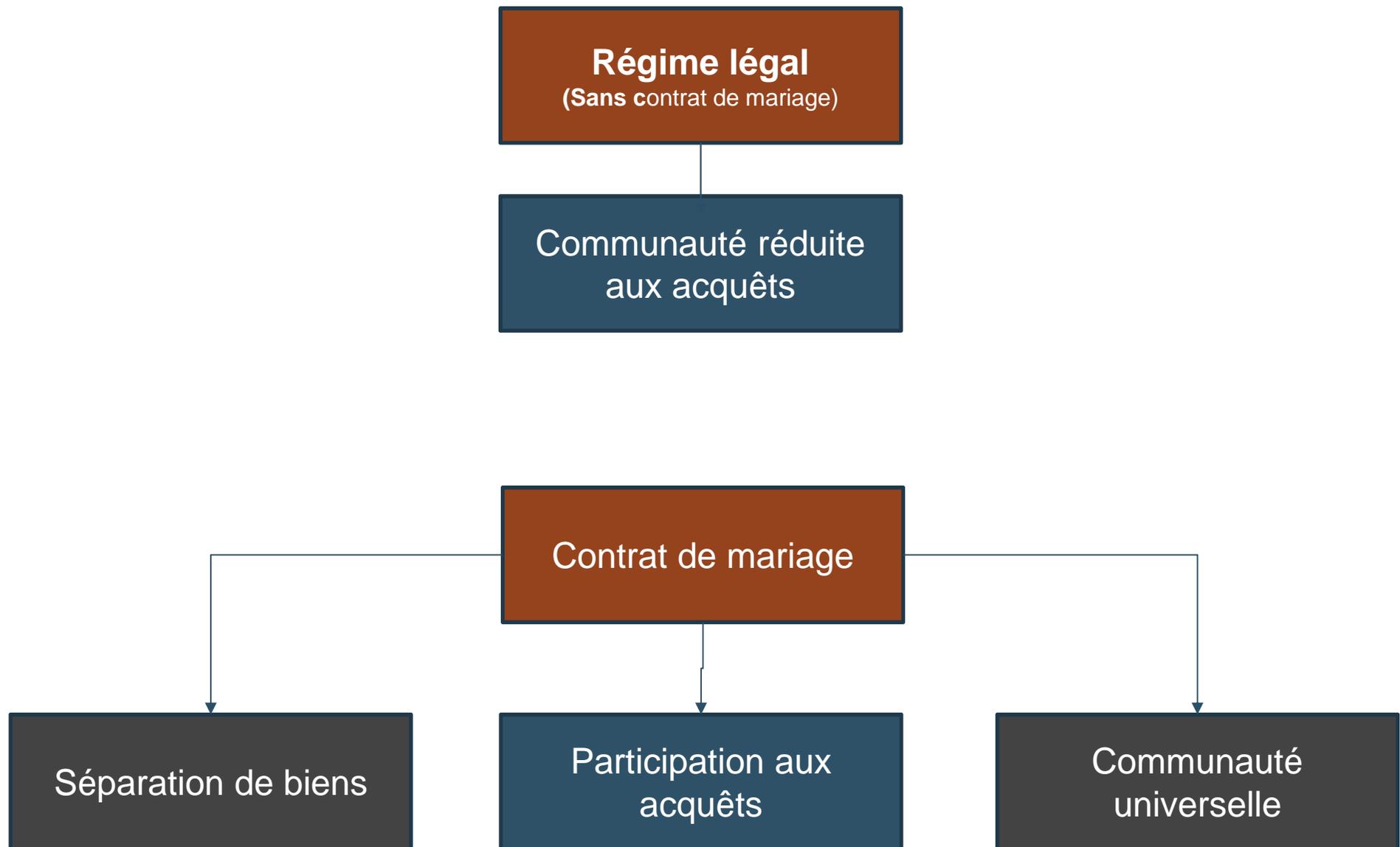
Courbe de McCormick et Chapman
Source : coachingexpatries.com

1 - Mariage et succession

Méthodologie de l'analyse civile et successorale

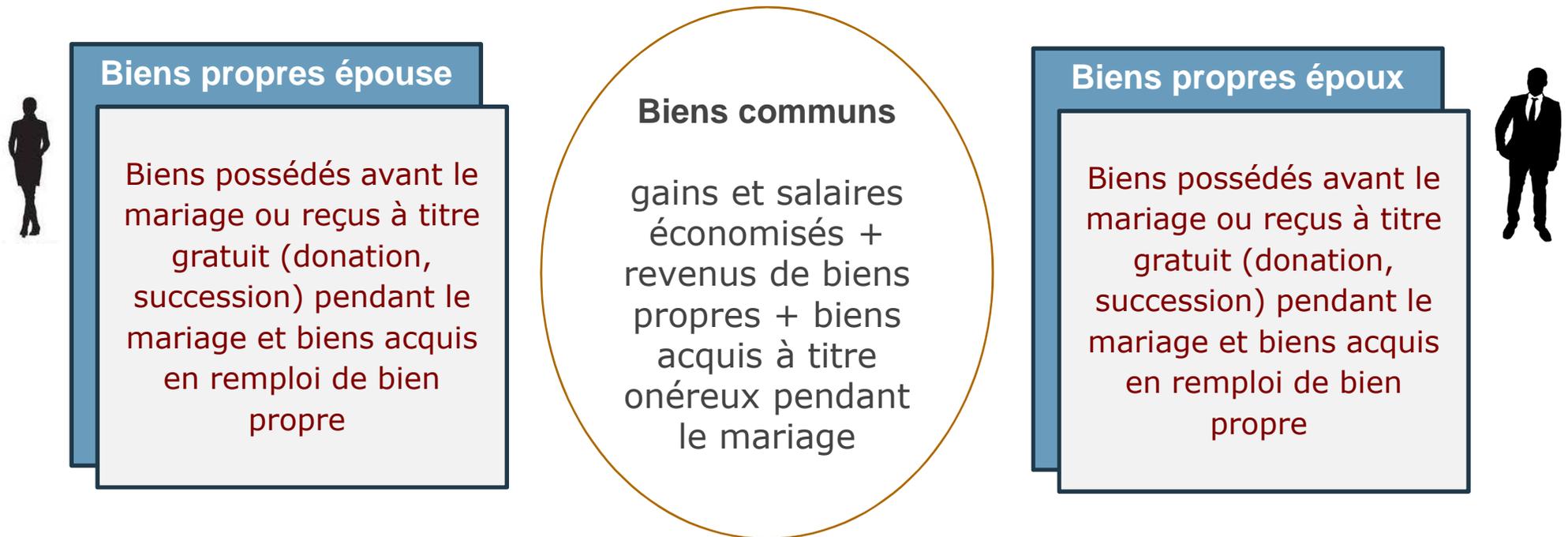


Régimes matrimoniaux en France

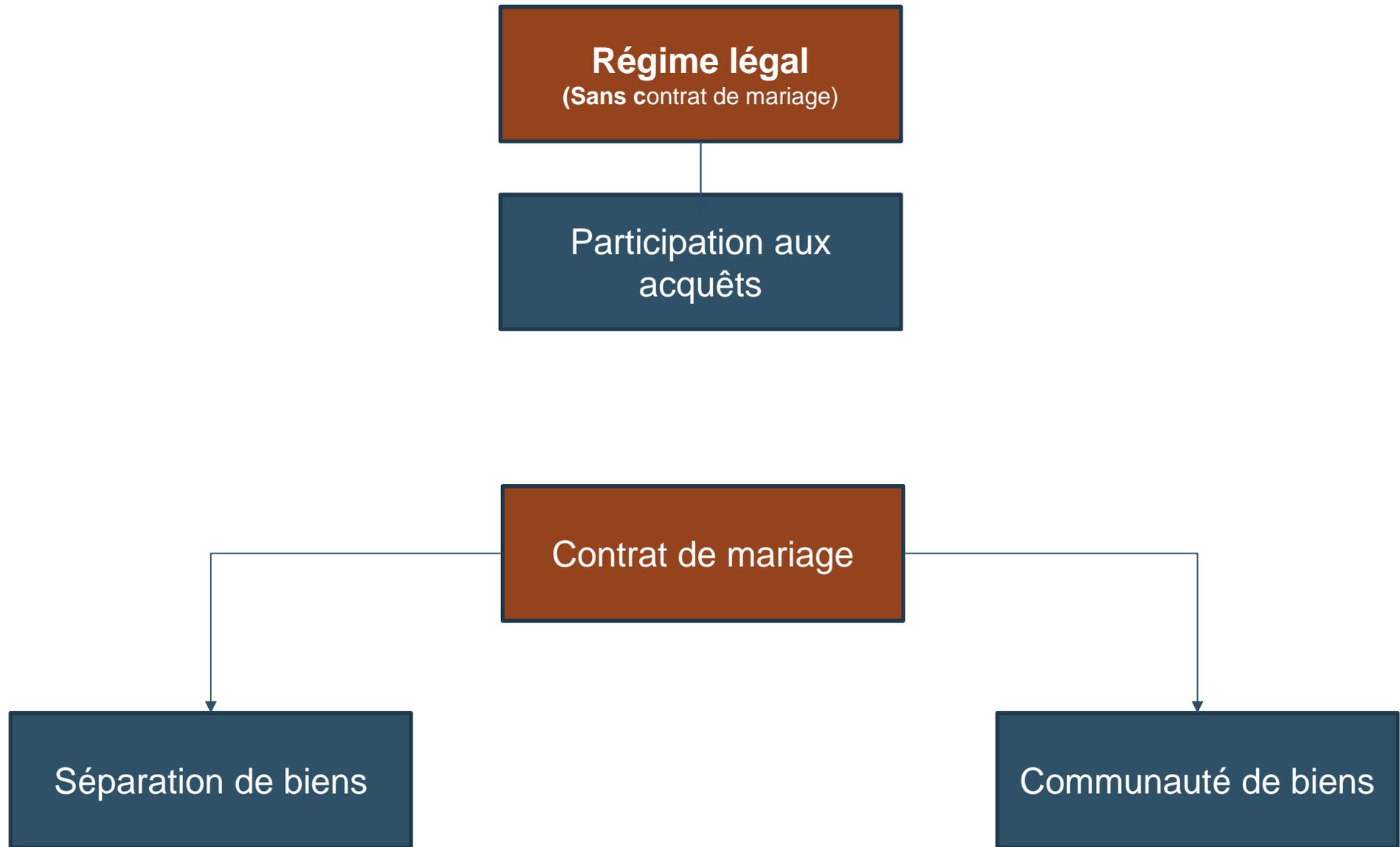


Régimes matrimoniaux en France

- Caractéristique du régime légal de la communauté réduite aux acquêts



Régimes matrimoniaux en Suisse



Régimes matrimoniaux en Suisse

Caractéristique du régime légal de la participation aux acquêts

Acquêts de l'époux

- Les biens acquis à titre onéreux pendant le régime.
- Le produit du travail;
- Les sommes versées par des institutions de prévoyance
- Les dommages-intérêts dus à raison d'une incapacité de travail;
- Les revenus des biens propres;
- Les biens acquis en emploi des acquêts



Acquêts de l'épouse

- Les biens acquis à titre onéreux pendant le régime.
- Le produit du travail;
- Les sommes versées par des institutions de prévoyance
- Les dommages-intérêts dus à raison d'une incapacité de travail;
- Les revenus des biens propres;
- Les biens acquis en emploi des acquêts



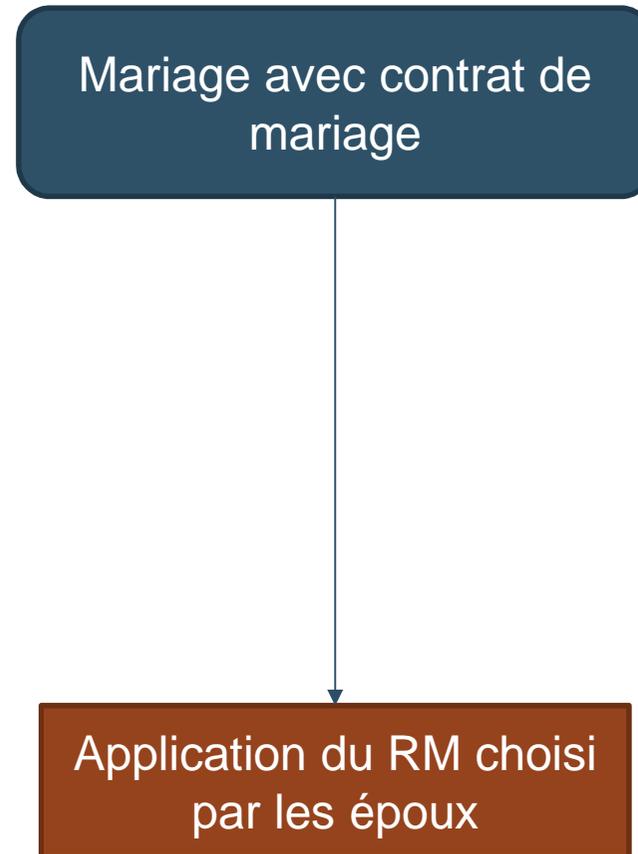
Biens propres époux

- Les effets personnels
- Les biens acquis avant le mariage
- Les biens reçus par donation ou succession
- Les créances en réparation d'un tort moral
- Les biens acquis en emploi des biens propres

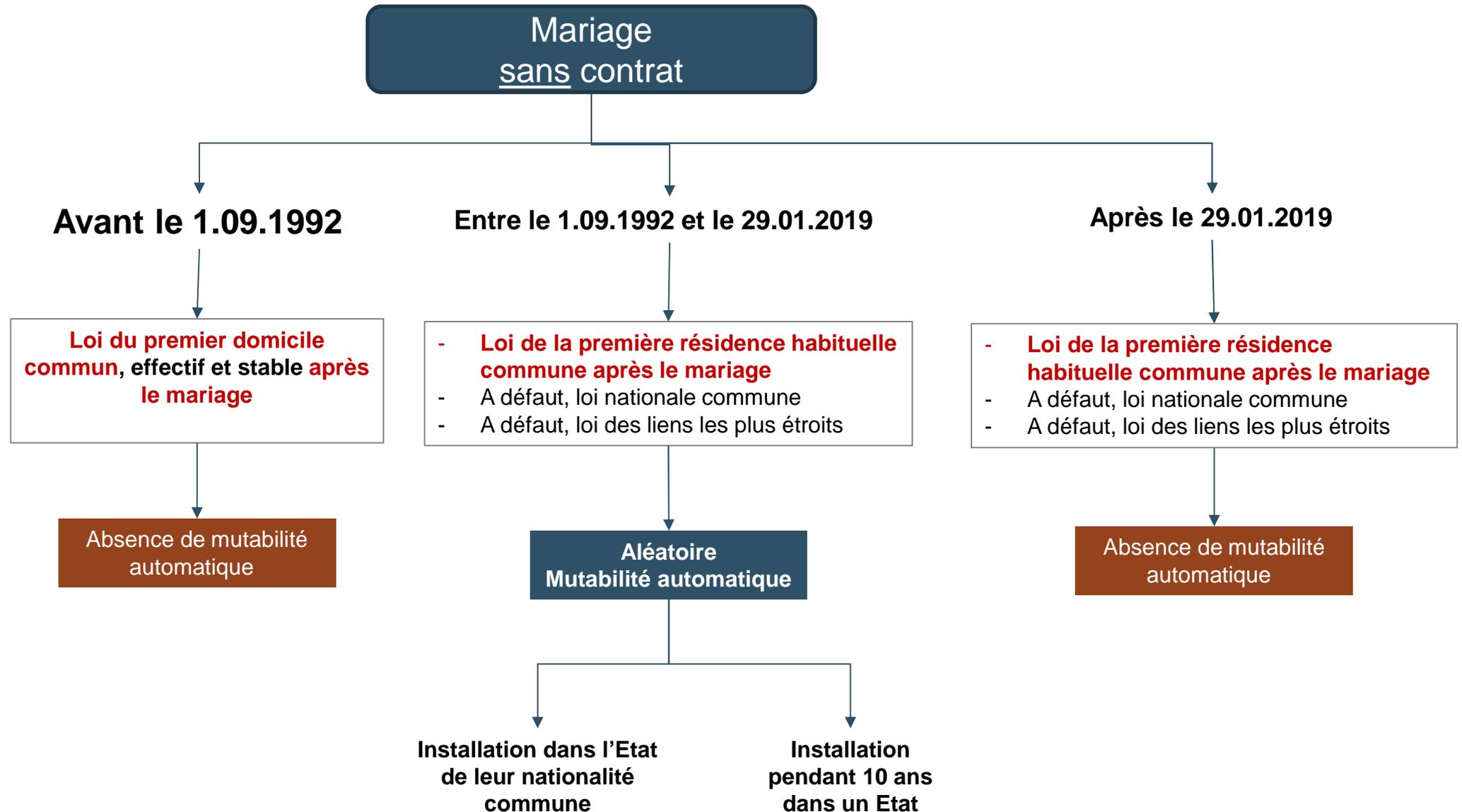
Biens propres épouse

- Les effets personnels
- Les biens acquis avant le mariage
- Les biens reçus par donation ou succession
- Les créances en réparation d'un tort moral
- Les biens acquis en emploi des biens propres

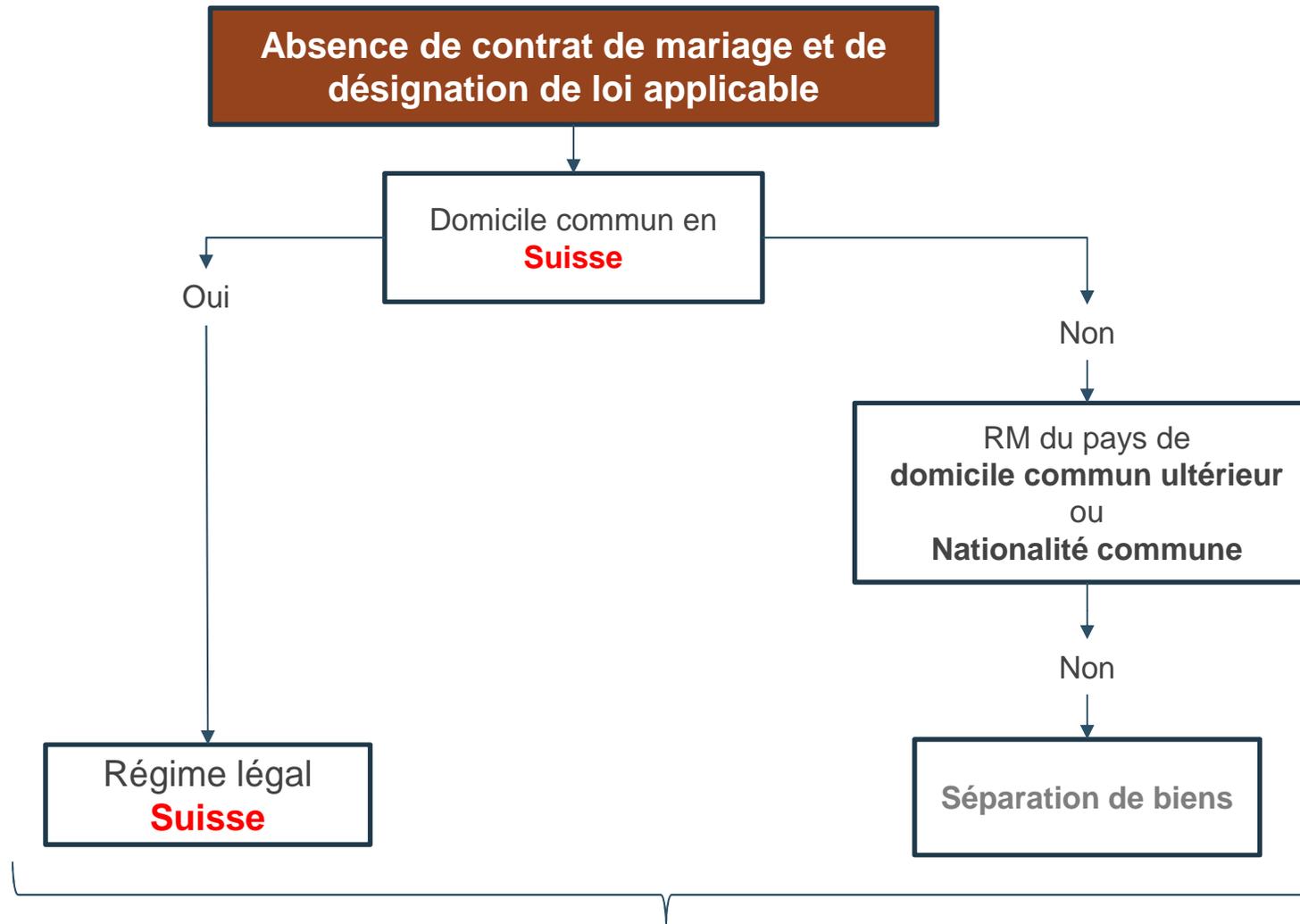
Mariage avec contrat



Mariage sans contrat & DIP Français



Mariage sans contrat et DIP Suisse

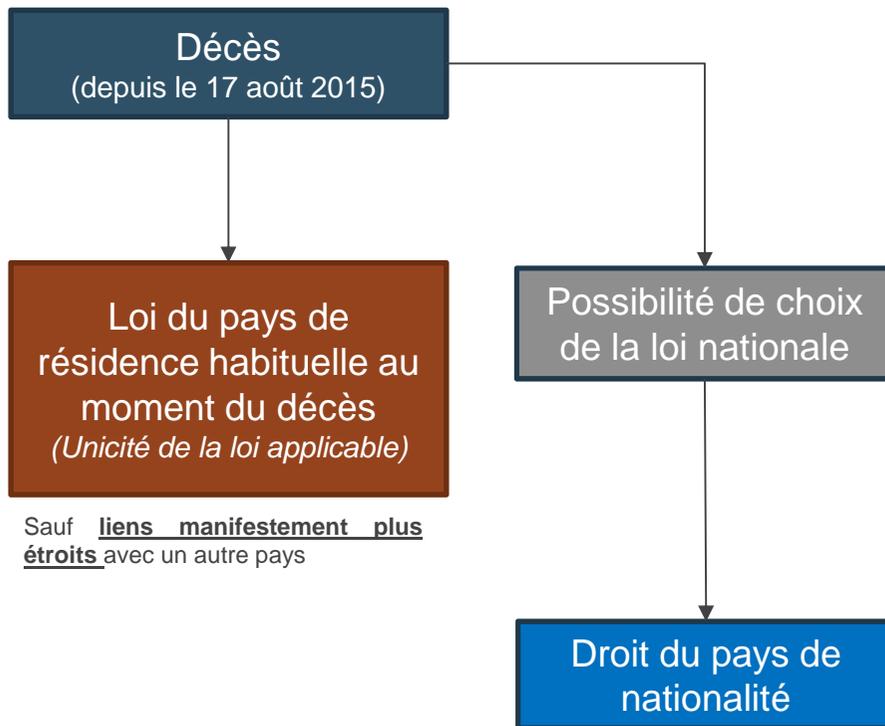


Risque de mutabilité et rétroactivité automatique lors du départ de Suisse (sauf contrat de mariage ou désignation de loi applicable)

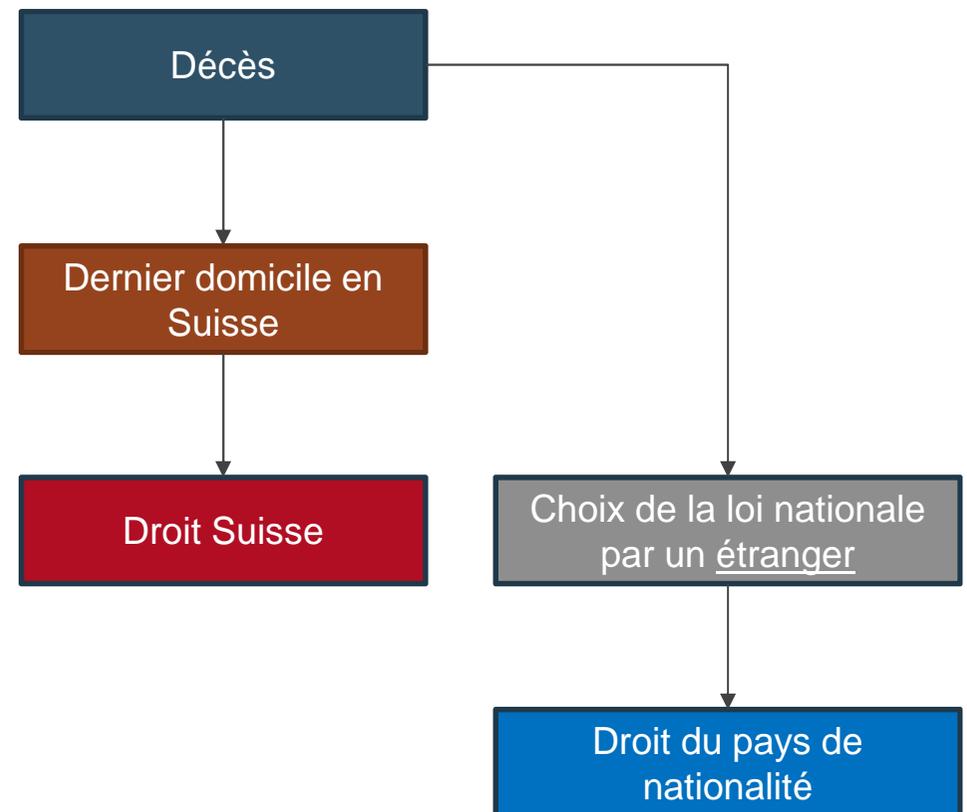
Succession internationale

Successions & DIP

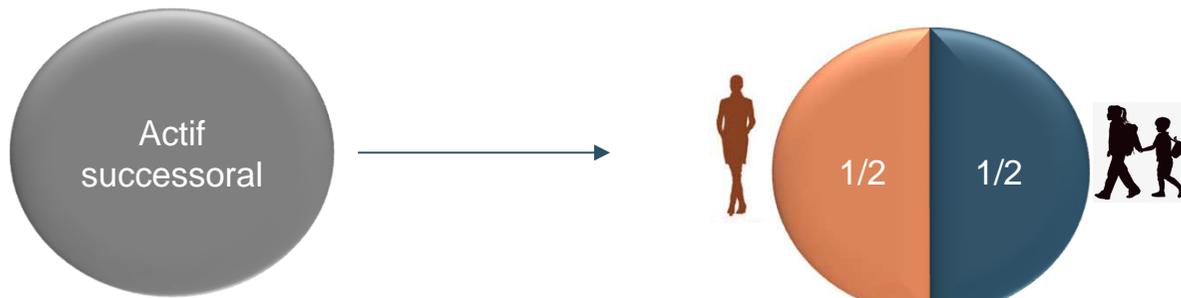
Règlement européen (France)



DIP Suisse

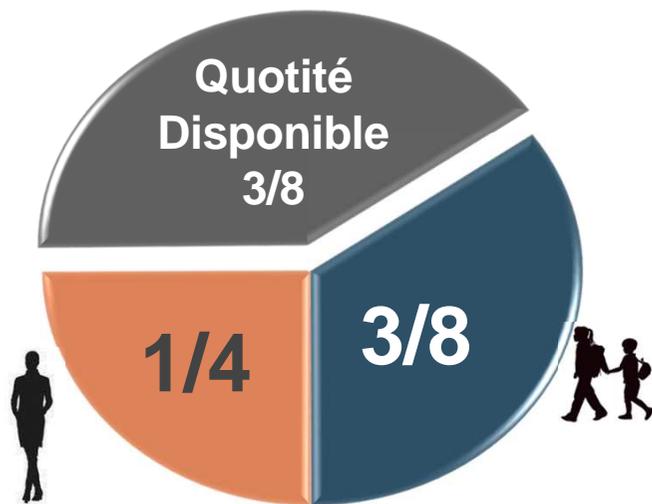


Comment planifier sa transmission en Suisse ?



Par une planification successorale : testament, donations avec réserve d'usufruit...

En amont
Par contrat de mariage



ou



Mandat pour cause d'inaptitude

Incapacité temporaire ou permanente sans directives anticipées

Actes	Représentation
Actes visant à couvrir le besoin d'entretien et à régler les affaires financières quotidiennes	Conjoints et partenaires enregistrés
Assistance personnelle (médical)	Conjoint ou partenaire enregistré, personne vivant dans le même ménage, descendants, parents, frères et sœurs.
Actes dépassant la gestion de fortune quotidienne (vente immobilière)	Autorité de protection de l'adulte

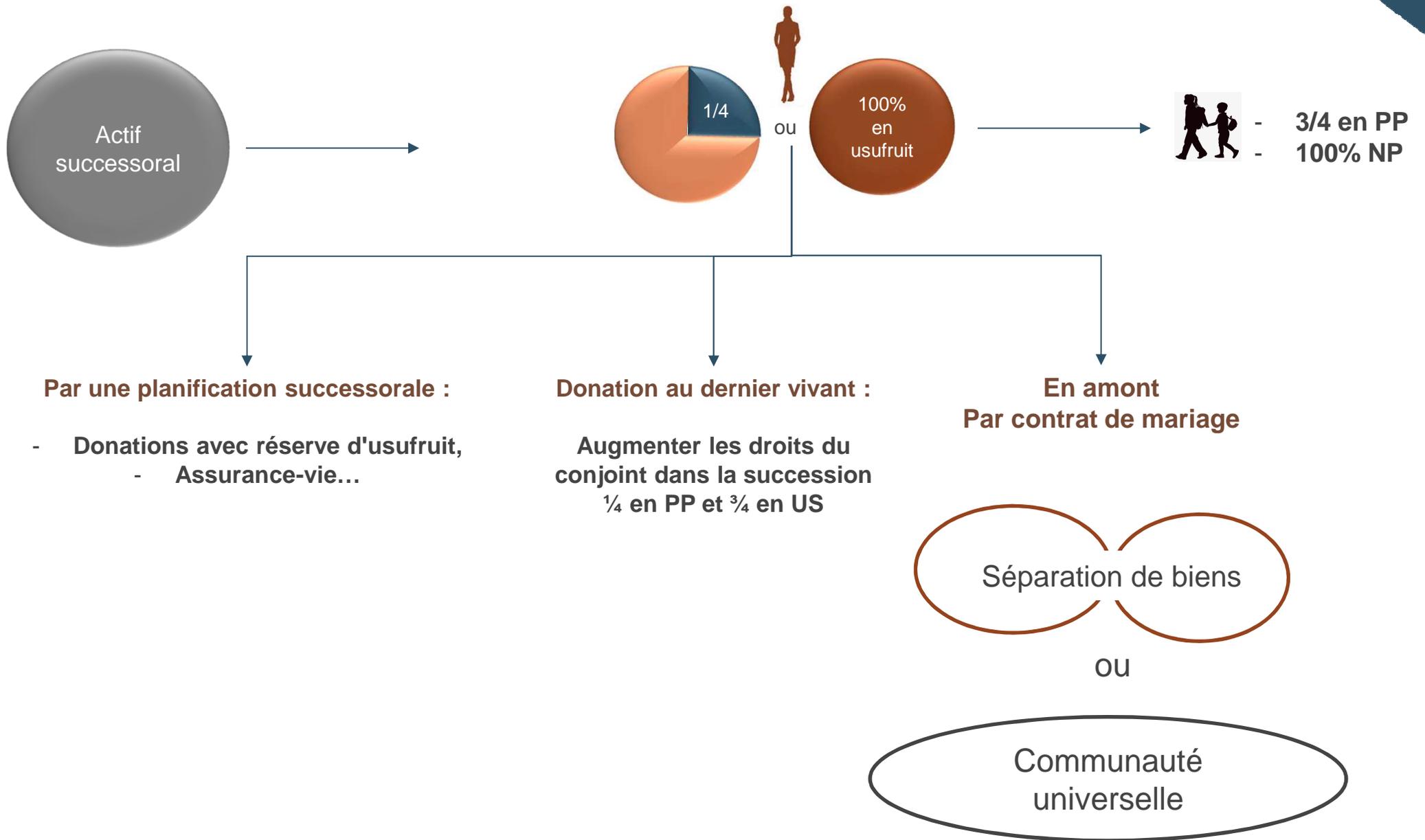
Solution

Mandat pour cause d'inaptitude

pour désigner par avance des personnes avec des pouvoirs étendus dans les domaines suivants :

- Assistance personnelle
- Gestion du patrimoine
- Représentation juridique

Comment planifier sa transmission en France ?



Fiscalité successorale

■ Aperçu des droits de donation et droits de succession en France

- **Barème de 20 %** jusqu'à 552 324 € par enfant **à 45 %** au-delà de 1 805 677 € par enfant
- **Pas de droits de succession entre époux depuis 2007**
- **Abattement de 100 000 € par enfant et par parent** (avec renouvellement tous les 15 ans en cas de donation)
- **Abattement de 31 865 € par enfant et par parent** (et grands-parents) tous les 15 ans (sous conditions d'âge) pour les dons familiaux de sommes d'argent
- **Abattement selon l'âge de l'usufruitier** en cas de donation de la nue-propriété avec réserve d'usufruit (exemple : 50 % d'abattement si le donateur a entre 51 et 61 ans)

■ Aperçu des droits de donation et droits de succession en Suisse

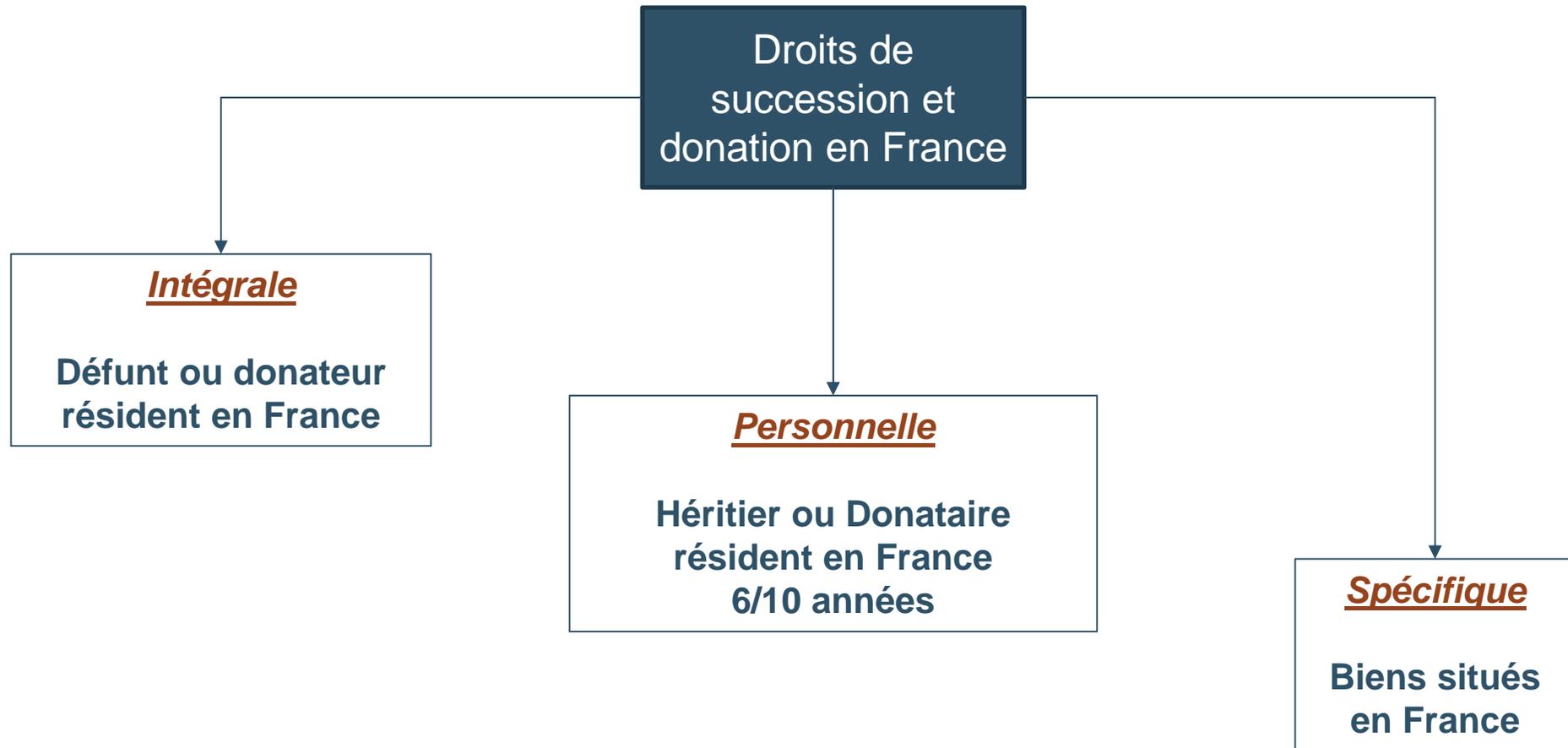
- Pas d'imposition au niveau fédéral
- Imposition selon les cantons et communes

Canton	Liens de parenté	Fiscalité
Genève	Conjoint	Exonération
	Enfants	Exonération
Vaud	Conjoint	Exonération
	Enfant	Max 7%

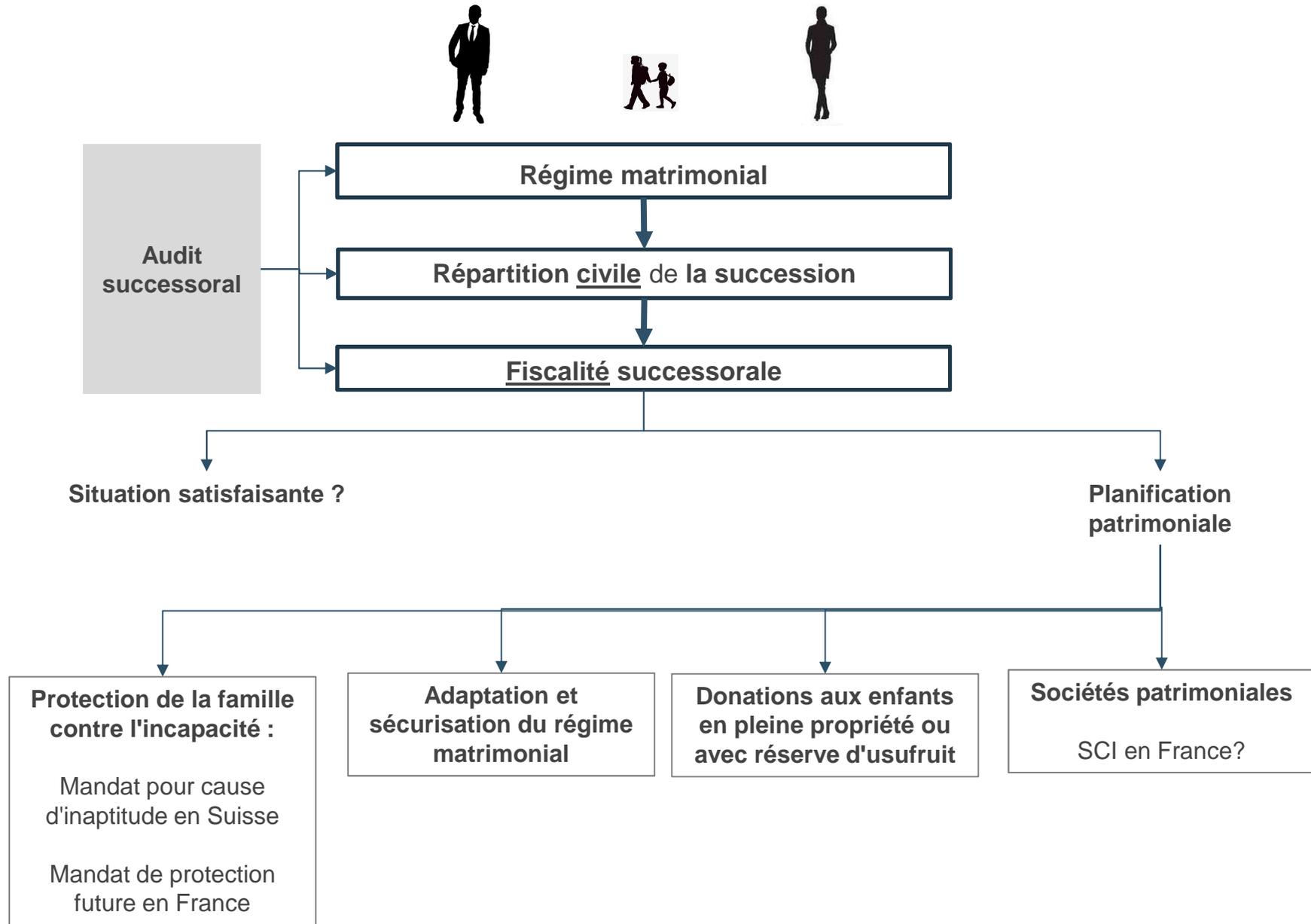
Pas de convention fiscale entre la France et la Suisse depuis le 1^{er} janvier 2015



Fiscalité successorale



Pistes de réflexion



2 – Actualité fiscale française

Immobilier en France : IR et PS

- **Nouvelle affectation des prélèvements sociaux**
- **Nouveau taux minimum d'imposition**
- **Nouvelle exonération de l'ancienne résidence principale en France des non résidents**
- **Prélèvement la source sur les revenus immobiliers des non résidents**

Immobilier en France : IR et PS

Imposition d'une plus-value immobilière en France pour un résident de Suisse

	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux	Taxe sur les plus-values	CEHR	Total
Taux	19 %	17,2 % ou 7,5 % ou 0 %	2 % à 6 %	3 % à 4 %	De 19 % à 46,2 % sans abatement pour délai de détention à 12,4 % ou 0 % après 22 ou 30 ans de délai de détention
Abattement annuel pour délai de détention sur la plus-value	Abattement : 0 à 5 ans : 0 % 6 à 21 ans : 6 % 22 ans : 4 % Exonération au bout de 22 ans	Abattement : 0 à 5 ans : 0 % 6 à 21 ans : 1,65 % 22 ans : 1,60 % 23 à 30 ans : 9 % Exonération au bout de 30 ans	Abattement : Idem IR Exonération au bout de 22 ans	Abattement : idem IR Exonération au bout de 22 ans	

Immobilier en France : IFI

- **Même barème d'imposition IFI / ISF et seuil de 1,3 M€ net**
- **Taxation depuis le 1^{er} janvier 2018 uniquement des biens immobiliers privés, non affectés à une exploitation économique**
- **Taxation de la détention directe et indirecte**
- **Avec une limitation des dettes déductibles (comptes courants d'associés...)**
- **Sous réserve de la convention fiscale franco-suisse**
- **Impact sur l'ISF suisse**

Stock options et actions gratuites

■ Plus-value d'acquisition

• En France :

- Imposition lors de la cession si le plan est qualifié en droit français / lors de l'exercice ou de l'acquisition des titres si le plan est non qualifié
- Retenue à la source de l'IR en France pour un non résident
- Imposition à l'impôt sur le revenu au prorata du temps d'activité professionnelle en France pour la période allant de la date d'attribution à la date de « vesting »
- Pas d'exit tax
- Pas de prélèvements sociaux ni de contribution salariale sous certaines conditions
- 5 régimes fiscaux différents pour les bénéficiaires d'actions gratuites

Stock options et actions gratuites

■ Plus-value d'acquisition

- En Suisse :

AGA :

■ Imposition à l'attribution :

→ Assiette imposable = Valeur vénale – prix d'acquisition (0?) – (abattement de 6% par année de blocage limité à 10 ans)

→ Base imposable :

Délai de blocage	Abattement	Valeur vénale réduite
1 année	5,660 %	94,340 %
2 ans	11,000 %	89,000 %
3 ans	16,038 %	83,962 %
4 ans	20,791 %	79,209 %
5 ans	25,274 %	74,726 %
6 ans	29,504 %	70,496 %
7 ans	33,494 %	66,506 %
8 ans	37,259 %	62,741 %
9 ans	40,810 %	59,190 %
10 ans	44,161 %	55,839 %

→ Impôt sur le revenu (fédéral et cantonal) + charges sociales

Stock-options (non négociables ou non cotés en bourse)

- Imposition à la réalisation (date d'exercice) : Impôt sur le revenu + charges sociales
- Règles de "prorata" en cas de mobilité internationale entre l'attribution et l'exercice
 - Fiscalité du gain imposable en tant que non résident fiscal de Suisse : **31,5% (Genève, Vaud)**

Stock options et actions gratuites

- **Plus-value de cession**
 - **En France : exit tax et nouveauté loi de finances pour 2019**
 - **En Suisse : Exonération**

3 - Départ de Suisse / retour en France

- **Départ de Suisse : formalités**
- **Régime impatriés « Impôt sur le revenu »**
- **Régime impatriés « IFI »**
- **Nouvelle imposition des « carried interest » en cas de retour en France**

Nous contacter

Christophe Lustenberger

Directeur Transatlantique Private Wealth Genève

christophe.lustenberger@transatlantiqueprivatewealth.ch

+41 22 346 10 10

Bertrand Cosson

Directeur Ingénierie Patrimoniale Banque Transatlantique

bertrand.cosson@banquetransatlantique.com

Lahoucine Kakas

Responsable de l'Ingénierie Patrimoniale CIC Suisse

lahoucine.kakas@cic.ch



TRANSATLANTIQUE PRIVATE WEALTH